

LE SEMINAIRE : UNE ECOLE DE L'OBEISSANCE APOSTOLIQUE

Par M. l'abbé Louis-Hervé Guiny

INTRODUCTION

Les prêtres, à l'image de Jésus-Christ, qu'ils sont appelés à représenter, sont invités à vivre comme lui de l'obéissance.¹ L'obéissance semble donc être une vertu de première importance. Elle place effectivement le prêtre au coeur de sa mission : accomplir la volonté de Dieu, dans le Christ, pour la gloire de Dieu et le salut du monde. Et c'est précisément pour ce salut que le prêtre est invité à obéir à Dieu et à l'Eglise, de sorte que le fondement de son obéissance soit en même temps un des signes fort et une actualisation de la charité pastorale.²

L'obéissance n'a pas bonne presse aujourd'hui : c'est une réalité peu connue et peu aimée. Depuis les lumières, l'individualisme moderne ayant perdu de vue le bien commun et la nature politique de l'homme, voit dans l'obéissance un mal nécessaire, une contrainte contractuelle à limiter au maximum. De façon générale, elle est ressentie aujourd'hui comme opposé à la dignité de la personne, et, dans le cas de la vie religieuse ou sacerdotale, comme favorisant l'infantilisme.

La communauté Saint-Martin, a reçu cette disposition à l'obéissance dans ses origines comme une vertu de première importance. Tout d'abord, son fondateur, l'abbé Jean-François Guérin, a laissé un témoignage d'une véritable filiation et d'un profond amour de l'Eglise. Amour filial transmis essentiellement par la mise en pratique d'une obéissance au séminaire. Cela se traduit par la suite de manière très concrète par la façon dont les prêtres de la communauté s'insèrent dans des diocèses par une double obéissance aux évêques et au modérateur général de la communauté. Il semble même que cette pratique de l'obéissance communautaire soit un des motifs qui conduisent les futurs séminaristes à choisir la communauté. L'obéissance apparaît sans que cela ne soit au départ bien clair comme quelque chose de sécurisant.

C'est donc dans un tel contexte, l'obéissance étant considérée dans cette apparente ambivalence de compréhension, que les futurs séminaristes entrent au séminaire. L'enjeu de la formation dans ce domaine est plus que jamais capital s'il l'on veut aider les futurs prêtres à apprendre à vivre leur ministère dans un esprit d'obéissance filial à Dieu et à l'Eglise, garantie de la fécondité de leur ministère.

Nous commencerons en premier lieu par porter un nouveau regard de foi sur l'obéissance chrétienne. Comme la grâce ne détruit pas la nature, mais la perfectionne, nous aurons ensuite un long développement pour exposer les caractéristiques de cette

¹ Voir, dans ce même numéro, l'article de M. l'abbé Paul Préaux sur l'obéissance des prêtres.

² JEAN PAUL II, *Exhortation apostolique « Pastores dabo vobis »*, n. 15. Désormais abrégé : PDV.

vertu humaine. Enfin, nous pourrions déterminer les modalités de sa croissance et de sa spécification sacerdotale.

I. ACQUERIR UN REGARD DE FOI SUR L'OBEISSANCE : L'OBEISSANCE DU CHRIST

Afin d'aider les séminaristes à obéir, il s'agit en premier lieu de les conduire à porter un regard nouveau sur l'obéissance. Cette conversion du regard et de l'intelligence, c'est avant tout dans la contemplation de la vie du Christ et la fréquentation quotidienne de la Parole de Dieu qu'elle s'obtient. L'estime et l'amour de l'obéissance sont comme les premiers fruits de la foi en Jésus-Christ. En effet, c'est bien l'obéissance qui l'a fait descendre du ciel et venir dans le monde pour nous sauver. Elle a même été la seule nourriture de Jésus qui est venu faire la volonté de son Père : *je fais toujours ce qui lui plaît.*³ C'est donc bien en vivant dans un climat de foi, d'espérance et de charité que l'obéissance sacerdotale puise ses racines. L'obéissance prend sa source dans la foi, tire son dynamisme de l'espérance et imprègne la charité. Elle apparaît ici comme un don spirituel qu'il faut savoir humblement demander au Christ.

Au moment même où le séminariste rentre progressivement dans cette amitié avec le Christ, il importe de bien lui montrer que l'obéissance du Christ est au cœur de sa vie. C'est la finalité même de son ministère : ouvrir à l'obéissance filiale au Père, jusqu'au prix de sa vie. C'est ici que le séminariste pourra découvrir le lien indissociable entre l'humilité du Christ et son obéissance. Ce n'est rien d'autre que cette disponibilité intérieure du Sauveur qui vient faire la volonté du Père en nous sauvant et en nous montrant le chemin du salut. Un enseignement explicite, régulier et sans concession sur l'obéissance du Christ dans l'exercice de sa mission conduit aussi à considérer la place de l'Esprit-Saint dans la vie du Christ et donc des prêtres qui doivent l'imiter. Voilà pourquoi le *Décret sur le ministère et la vie des prêtres* du concile Vatican II et saint Jean Paul II insistent autant sur la disponibilité intérieure ou docilité dont les prêtres doivent faire preuve. Une vie selon l'Esprit, voilà le premier objectif de la formation des séminaristes.

C'est dans le silence de la prière où le disciple se rend disponible à la parole du maître que le désir de faire ce qui plaît à Dieu le Père grandit : *Parle, ton serviteur écoute !* Voilà bien l'attitude spirituelle que le séminariste est invité à acquérir. Tous les exercices spirituels, à leur manière, nous insèrent dans cette posture d'écoute, d'obéissance. Nous pouvons ici souligner trois lieux forts.

Dans la liturgie, les séminaristes comme disciples apprennent à recevoir de l'Eglise un langage, des rites et des attitudes qu'ils reçoivent d'un autre : c'est le premier grand lieu de dépossession de soi et de docilité. Ce comportement peut cependant rester très

³ Jn 8,29.

formel. C'est plus fondamentalement encore dans la *lectio divina*, la lecture de l'Écriture sainte, et dans l'oraison que le séminariste apprend à se faire disciple dans le silence et l'écoute. Cela a toujours demandé du temps, et encore plus aujourd'hui qu'autrefois dans la mesure où les générations actuelles sont moins disposées et capables d'écouter vraiment.⁴ La fondation de l'obéissance spirituelle se joue à ce niveau là. Il est donc important que les lieux de formation prennent acte de ce fait afin de favoriser la construction de l'homme intérieur. C'est ici notamment que l'usage de la tradition monastique du silence de nuit ainsi qu'un certain jeûne des moyens modernes de communication permettent aux séminaristes de découvrir et d'aimer dans le quotidien le silence qui aiguise l'oreille à entendre la Parole de Dieu.

II. LA VERTU HUMAINE D'OBEISSANCE : CE QU'ELLE EST VRAIMENT

1. L'obéissance, une vertu rejetée et incomprise

Ce fondement spirituel de l'obéissance ne se substitue pas pour autant à l'acquisition de la vertu humaine de l'obéissance. En effet, la grâce ne détruit pas la nature, elle la perfectionne. L'enracinement humain est donc important, d'autant plus que cette vertu est, aujourd'hui, décriée, rejetée ou incomprise. La crise de l'autorité et de l'obéissance s'est étendue considérablement avec le bouleversement culturel de 1968. Il n'est pas facile, dans les milieux fortement marqués par l'individualisme, de faire reconnaître et d'accueillir le rôle que l'autorité exerce au profit de tous. Cette crise a frappé de plein fouet l'Eglise elle-même. Une certaine compréhension de l'ouverture au monde, une insistance unilatérale sur l'autonomie, la perte de notions comme celle du bien commun, de la dimension sacrificielle de la vie sacerdotale, de l'histoire des instituts, ont conduit, dans une certaine ivresse, à penser faire mieux que les anciens en atténuant, voir en participant à l'évanouissement de l'obéissance. Il faut aussi préciser que dans l'Eglise une pratique de l'obéissance dite *aveugle* a pu contribuer à un certain discrédit.⁵

Il y a donc bien une tradition humaine et spirituelle de l'obéissance à retrouver. Bien la définir apparaît plus que jamais urgent, surtout si l'on veut conduire les futurs prêtres à l'acquiescer. Et comme la vertu est une disposition stable que l'on acquiert par répétition d'actes qui permet de poser des actes de manière ferme facile et agréable⁶, il faut bien

⁴ Ce n'est pas le lieu de notre réflexion, mais il faut bien prendre conscience que les nouveaux moyens de communication avec lesquels les jeunes se construisent bouleversent notamment leur rapport au silence et donc à l'écoute.

⁵ Nous renvoyons ici à un article du R. P. de Blignières dans la revue *Sedes Sapientiae* sur l'obéissance du jugement. Dans cet article, l'auteur entend montrer que l'influence de la pensée Ignatienne sur l'obéissance, ayant profondément marqué beaucoup d'instituts, a pu contribuer à un certain discrédit de l'obéissance dans la mesure où on peut aboutir à une conception absolutiste de l'obéissance. Cf L.-M. de BLIGNIERES, « L'obéissance de jugement », in *Sedes Sapientiae* 126 (2013) 43-69.

⁶ SAINT THOMAS D'AQUIN, *Somme de théologie*, I^a-II^{ae}, q. 55, a. 4.

s'entendre sur ce qu'est vraiment un acte d'obéissance. En d'autres termes, on devient obéissant en posant des actes d'obéissance.

2. La vertu d'obéissance chez saint Thomas d'Aquin

Il semble que ce soit dans la *Somme de théologie* de saint Thomas d'Aquin que l'on trouve la définition la plus juste de l'obéissance.⁷ Celle-ci est la vertu qui unit l'homme à Dieu en le soumettant à la volonté divine, manifestée par Dieu par lui-même ou ses représentants. Elle est donc fondée sur le souverain domaine de Dieu et la soumission absolue que lui doit l'homme comme créature. Nous devons aussi obéir aux représentants légitimes de Dieu : tel est le point qu'il faut bien comprendre. Voyant que l'homme ne peut se suffire à lui-même pour sa culture physique, intellectuelle et morale, Dieu a voulu qu'il vécût en société. Or, une communauté de vie ne peut subsister sans une autorité qui coordonne les efforts de ses membres vers le bien commun.

Dieu veut donc qu'il y ait des sociétés hiérarchiques, avec des supérieurs et des inférieurs qui doivent obéir. Pour rendre cette obéissance plus facile, Dieu délègue son autorité aux supérieurs légitimes,⁸ si bien qu'obéir à ceux-ci, c'est obéir à Dieu. L'obéissance ne regarde que ce qui est dû à un supérieur dans l'exercice actuel de son autorité sur l'inférieur. Il faut bien comprendre que toute la raison d'être de l'obéissance est dans la poursuite du bien commun par les membres d'une même société. Dieu a voulu que l'homme atteignît sa fin, non pas tout seul, mais avec l'aide de ses semblables. Lorsque les membres d'une société poursuivent ensemble leur bien sous la direction d'une autorité, il en résulte un bien propre à la société comme telle, le bien commun. Ce bien dépasse le bien individuel de chacun des membres et il rejaillit sur tous.

Par suite, ce qui fonde le droit du supérieur de donner des ordres et le devoir de lui obéir, c'est le fait qu'il est chargé de coordonner les actes de ceux qui lui sont soumis en vue du bien commun. Ainsi, dans la famille, l'obéissance que les enfants doivent à leurs parents vient de ce qu'ils reçoivent d'eux le bienfait inestimable de la vie et de l'éducation. Il en va de même dans l'Eglise : l'obéissance due au pape, aux évêques et à tous ceux qui participent à leur autorité est fondée, en définitive, sur le fait qu'ils ont la charge, non plus seulement du bien commun temporel, mais aussi du salut éternel des âmes. La profondeur de cette vision de l'obéissance conduit même le père Labourdette à parler d'une *métaphysique de l'obéissance*.⁹ Ainsi, la dignité propre de l'homme consiste à connaître cet ordre de la raison et à y consentir par son obéissance volontaire.

⁷ SAINT THOMAS D'AQUIN, *Somme de théologie*, II^a-II^{ae}, q. 104-105.

⁸ Rm 13,1.

⁹ M.-M. LABOURDETTE, o.p., *Cours de théologie morale*, t. 13, polycopié, Toulouse, s. d., p. 414.

III. LES CONDITIONS QUI FAVORISENT LA PRATIQUE DE L'OBEISSANCE

A la lumière de la conception de l'obéissance que nous venons de dépendre rapidement, il en ressort quelques principes qu'il s'agit de mettre en place dans la formation pour apprendre aux séminaristes à obéir justement. Nous pouvons retenir trois principes: l'autorité, le bien commun, les préceptes.

1. L'autorité

La pratique de l'obéissance, pour qu'elle soit effective, nécessite donc qu'il y ait une autorité clairement définie qui donne des indications, des recommandations ou des ordres explicites. En effet, nous avons vu que dans l'obéissance, la place de l'autorité légitime est fondamentale. C'est pour cette raison que les séminaristes doivent pouvoir clairement identifier les différents supérieurs et leur domaine de compétence en respectant bien la chaîne de subsidiarité et de délégation. C'est une grande aide que l'on apporte aux séminaristes quand l'autorité est visible et clairement située. L'autorité du supérieur est toujours limitée au bien commun dont il a la charge. Quand le séminariste aura lui-même à exercer une autorité au nom du Christ, sa propre expérience lui servira de point de repère.

Par ailleurs, à l'intérieur même de cette charge, il peut n'être pas premier, mais lui-même subordonné, intermédiaire. S'il méconnaît l'une ou l'autre de ces limites, sa prescription n'est plus un précepte, elle est un abus de pouvoir. On touche ici du doigt un des grands dangers de l'exercice de l'obéissance chrétienne dans l'Eglise. Les différentes autorités que côtoient les séminaristes doivent donc être bien au fait de leur responsabilité dans l'exercice de l'autorité. Pour les supérieurs, l'autorité est toujours par elle-même une tentation ; elle corrompt celui qui n'y prend pas garde. Qui ne rencontre pas de résistance en vient aisément à compter ses préférences les plus contestables et ses limites. On a répété pendant des générations que la parole du supérieur doit être reçue comme Parole de Dieu, et le supérieur peut finir par le croire. A l'opposé, on peut trouver des supérieurs qui n'osent pas exercer cette autorité par peur d'être dans l'abus de pouvoir.

Pour un supérieur, bien mesurer la responsabilité qu'il doit exercer avec autorité, c'est aider les séminaristes à d'abord bien se situer pour être capable ensuite d'apprendre à obéir avec objectivité et plus tard de commander. C'est d'autant plus important que de plus en plus de séminaristes n'ont pas eu ou ont peu connu l'expérience d'une autorité bien ajustée que ce soit dans la famille, à l'école ou dans la vie professionnelle. Leur rapport à l'autorité est souvent très affectif et subjectif. L'obéissance au séminaire mal vécue peut donc être dangereuse. Quels dangers ? Nous pouvons les ramener à trois :

- Une fixation affective sur le supérieur, soit que, idéalisé, il soit l'objet d'une admiration erronée - d'où flatterie et servilité - soit qu'il fournisse à l'agressivité l'objet

dont elle a besoin - d'où de perpétuelles critiques. Dans un tel climat, l'exercice de l'autorité semble pollué et le bien commun est atteint dans son essence même.

- Une infantilisation des séminaristes. D'une part, on peut trouver une attitude de sécurisation dans la protection des pères du séminaire. De l'autre, il peut aussi se produire un rapetissement du regard aux choses quotidiennes telles que les voient les pères, aux menus incidents de la communauté.

- Le gaspillage des dons qui pouvaient être utiles au service du séminaire, mais que la sottise ou l'étroitesse d'esprit du supérieur, ses craintes, peuvent stériliser.

Ces dangers montrent bien l'importance de bien définir les rôles et les places de chacun dans un séminaire. Cela nous conduit à aborder la question du bien commun dans la mesure où ce dernier est le fondement même de l'autorité et donc de la manière dont chacun doit le servir.

2- Le bien commun

Comme pour la conception de l'autorité, il n'est pas inutile de rappeler ce qu'est le bien commun car beaucoup de séminaristes, ayant grandi dans une culture très individualiste et matérialiste, n'ont pas bien vécu cette expérience. Le bien commun est conforme à la nature sociale de l'homme : il ne peut être défini qu'en référence à la personne humaine. Pour le bien commun, il faut entendre *l'ensemble des conditions sociales qui permettent, tant aux groupes qu'à chacun de leurs membres d'atteindre leur perfection, d'une façon plus totale et plus aisée*.¹⁰ Un groupe ne peut s'organiser sans se donner une fonction qui ait la charge du bien commun : en penser les exigences, les exprimer en lois et en préceptes, les faire respecter, gouverner l'ensemble de façon à promouvoir le bien commun. C'est le rôle de l'autorité dont nous avons parlé précédemment. Pour en revenir au bien commun, on comprend mieux l'importance de le délimiter, de le présenter, de le faire aimer. Pour développer ce rapport des séminaristes au bien commun, il faut déjà leur apprendre à l'aimer, à en être fier, à le défendre s'il le faut. Cela passe par la culture de l'appartenance, avec ses rites et ses lois propres. L'histoire de ce bien commun, ceux qui l'ont porté et le portent, ont une place particulière. Il faut que les séminaristes sentent et fassent l'expérience des liens entre son bien propre et le bien commun : c'est le sens des droits et des devoirs inhérents à toute société. On notera l'importance de l'esprit de gratitude dans l'apprentissage de cette nouvelle manière de vivre pour autre chose que soi. Le séminariste doit prendre conscience de ce qu'il reçoit pour être ensuite capable d'en porter les exigences. L'esprit de sacrifice s'enracine dans l'esprit de gratitude. Du côté du bien commun, l'autorité veillera à donner à chacun la reconnaissance dont il a besoin. Le sens d'une vie donnée s'apprend donc en partie par

¹⁰ GS 26, § 1.

la médiation de l'amour du bien commun pour lui-même. Le bon esprit qui règne dans une communauté favorise grandement cette culture du bien commun.

3. Les ordres ou préceptes

Nous avons posé les bases de l'obéissance en définissant l'autorité et le bien commun. Il faut maintenant définir la manière dont s'exerce l'autorité qui est au service du bien commun. Accomplir les directives du supérieur comme ayant autorité, c'est se conformer à son précepte. Mais qu'est-ce que le précepte ? Sur quoi peut-il porter ?

On dit souvent que le précepte exprime la volonté du supérieur : c'est un raccourci. Toujours pour saint Thomas, le précepte est un acte de raison.¹¹ Aucun supérieur ne peut imposer sa volonté, au sens de bon plaisir. Le précepte est un ordre, impliquant l'ordination de ce qui est commandé à la fin qui est le bien commun. Il n'est pas un simple énoncé, mais une intimation : en ce sens, il implique la volonté, mais, formellement, il est un acte de la raison. Aussi le supérieur doit-il toujours pouvoir rendre raison de son précepte en montrant son ordination au bien commun. Pour autant, on n'obéit pas d'abord au supérieur parce que l'on perçoit qu'il a raison mais avant tout parce qu'il a l'autorité dans le domaine où il donne un ordre. Nous touchons du doigt le point névralgique de l'obéissance. C'est pour cela qu'il est très important de savoir sur quoi porte le précepte.

Il paraît important ici de distinguer deux types de jugements. L'un par lequel je me prononce sur la vérité des choses : c'est le jugement spéculatif ou théorique. L'autre par lequel je me prescris ma propre conduite, celui qui est engagé dans l'élection et devient choix : c'est le jugement pratique¹². Le jugement spéculatif ne dépend pas du supérieur. C'est le jugement pratique, qui décide et informe ma conduite, action ou mission : il est directement soumis au supérieur pour ce qui relève de sa compétence. L'obéissance consiste donc à faire en sorte que le précepte du supérieur devienne le jugement pratique qui me guide. Le supérieur ne peut pas commander de penser comme lui, mais il commande d'agir comme il le prescrit. Cette distinction est capitale. En fait, elle n'est pas toujours aussi claire, car le jugement exprimé par le supérieur peut être lié à des raisons, qui sont ses jugements spéculatifs : ce sont les vues propres du supérieur. Je n'ai pas à les faire miennes. C'est là que l'obéissance peut devenir douloureuse. Tout en ayant essayé d'être docile et de faire miennes ces pensées, je ne suis pas tenu à penser comme le supérieur mais à obéir et à le faire de mon mieux.

Nous pouvons tirer quelques conséquences pratiques de cette réflexion sur le précepte. En premier lieu, on mesure la responsabilité de l'autorité qui doit donner des ordres clairs et fermes. Dans les ordres donnés, les supérieurs doivent donner les prescriptions

¹¹ SAINT THOMAS D'AQUIN, *Somme de théologie*, II^a-II^{ae}, q. 104, a. 2, corpus.

¹² SAINT THOMAS D'AQUIN, *Somme de théologie*, II^a-II^{ae}, q. 104, a. 2, corpus.

en les expliquant sans les justifier et, en même temps, sans charge affective. Les séminaristes doivent pouvoir voir clairement la différence entre les vues et idées des supérieurs et les ordres qu'ils donnent, même si il y a un lien rationnel. Dans cette dynamique, les séminaristes doivent pouvoir exprimer leur incompréhension ou leur désaccord de vues sans être jugés. En même temps, les supérieurs ne sont pas tenus de justifier toutes leurs décisions et de ne pas laisser d'incertitudes sur ce qui est à faire.

Autre conséquence évidente : les supérieurs ne doivent pas avoir peur de donner des ordres. Ce n'est pas de l'infantilisation si cela est fait de manière objective. C'est un cadre porteur qui est proposé aux séminaristes pour qu'ils découvrent et apprennent cette belle vertu de l'obéissance. La clarté et l'objectivité des ordres apparaissent comme des qualités prioritaires de l'exercice du commandement.

Enfin, rappelons simplement ici quelques paroles de saint Jean Paul II : *L'obéissance chrétienne authentique aide le prêtre à exercer, avec une transparence évangélique, l'autorité qu'il a pour mission d'exercer auprès du peuple de Dieu : sans autoritarisme et sans procédés démagogiques. Seul celui qui sait obéir dans le Christ sait comment demander l'obéissance à autrui dans l'esprit de l'Évangile.*¹³

IV. LA CROISSANCE DE L'OBEISSANCE

Il y a donc dans les séminaires la règle de vie ou le coutumier qui engage les membres d'une communauté. Que ce soit à cause de la règle ou d'un ordre explicite d'un supérieur, le séminariste a, par conséquent, de multiples occasions dans une journée d'obéir. Autant de moments où l'on peut vérifier que l'on ne vit pas pour faire uniquement sa volonté et ce qui plaît, mais apprendre très concrètement à faire la volonté d'un autre. En dernière analyse, cet autre, c'est le Père, auprès duquel on apprend à obéir à travers des médiations très humaines. Un exemple simple et quotidien est celui de l'horaire. Lui obéir implique souvent plus intérieurement qu'une simple exécution formelle. Cet exemple, comme tant d'autres dans une journée, nous montre que la pratique de l'obéissance doit être intériorisée.

Le séminariste est ainsi invité à passer d'une obéissance extérieure à une obéissance intérieure, c'est-à-dire en faisant sienne autant qu'il le peut la volonté d'un autre. Le signe d'une obéissance croissante, c'est le moment où, à l'image de Jésus, le séminariste devance et désire les lieux où il va pouvoir obéir.¹⁴ La caricature est ici facile ; pourtant, c'est bien là que se joue l'obéissance sacerdotale du Christ. La vie commune des prêtres est un exemple de ce désir explicite de ne pas fuir les occasions

¹³ PDV 28

¹⁴ On a parlé autrefois d'obéissance aveugle: par rapport à l'objet du précepte, c'est absurde, mais "fermer les yeux" sur les défauts ou qualités personnels du supérieur, pour obéir dans la foi, cela est grand.

d'obéir mais, au contraire, de les provoquer. C'est un beau lieu pour vérifier si l'on est bien en train d'apprendre à faire la volonté du Père et non pas notre volonté propre.

L'ascèse du Carême est le temps fort de l'année où, personnellement et communautairement, chaque séminariste est invité, dans ce processus croissant d'identification au Christ, à intensifier les occasions d'obéir à Dieu, aux autres et aussi à soi. Prendre des résolutions, c'est s'engager à être fidèle. La fidélité à ces engagements, à cause de nos faiblesses, ne pourra pas se vivre sans obéissance douloureuse. C'est un des intérêts du Carême que d'éduquer notre volonté en humanisant nos passions.¹⁵ Saint Jean Paul II, dans *Pastores dabo vobis*, souligne cette perspective : *L'obéissance sacerdotale demande une ascèse considérable. D'une part, le prêtre s'habitue à ne pas s'attacher à ses propres références ou à ses propres points de vue ; d'autre part, il laisse aux confrères l'espace suffisant pour qu'ils mettent en valeur leurs talents et leurs capacités, à l'exclusion de toute jalousie, envie et rivalité.*¹⁶

V. LA GRANDE EPREUVE DE L'OBEISSANCE

Pour le bien des séminaristes, en vue de leur vie future, la pratique de l'obéissance peut prendre un ton plus actif et douloureux. A l'occasion d'événements plus ou moins fortuits, le supérieur peut inviter tel ou tel séminariste à exécuter un ordre qu'il ne comprend pas ou qui lui semble inadéquat. Tant que l'ordre donné ne va pas contre la foi et les mœurs, le séminariste est invité à obéir. Cela permet de rappeler que l'obéissance, ce n'est pas d'obéir quand on est d'accord, mais c'est consentir librement à un ordre légitime. On peut ne pas être en accord ou ne pas comprendre intellectuellement, l'essentiel tient dans l'exécution volontaire. L'idéal étant de s'appropriier autant que faire se peut l'ordre donné. On revient toujours à ce principe fondamental christologique : *non pas ma volonté mais ta volonté. Parmi les qualités les plus indispensables pour le ministère des prêtres, il faut mentionner la disponibilité intérieure qui leur fait chercher non pas leur propre volonté mais la volonté de celui qui les a envoyés.*¹⁷ On dépasse ici la conception de l'obéissance au service du bien commun. C'est ici l'obéissance en sacrifice offerte au Père en union avec Jésus-Christ. Elle apprend aux séminaristes à se conformer au mystère de la Croix du Seigneur comme l'évêque le commande aux prêtres le jour de leur ordination.

¹⁵ Rappelons ici qu'ascèse et renoncement ne sont jamais une fin en soi. Ils sont toujours ordonnés à une valeur positive, à une mystique. Ce que le chrétien cherche, c'est la conformité d'amour à la volonté du Père. Le mystère de l'obéissance chrétienne, c'est celui même de la charité, du don de soi.

¹⁶ PDV 28.

¹⁷ PO 15 qui est repris par PDV 28.

CONCLUSION: DE L'OBEISSANCE A LA CHARITE PASTORALE

Les prêtres à l'image du Christ tête, pasteur et époux, sont donc invités à le représenter en faisant leur sa propre charité pastorale. Celle-ci se définit effectivement comme une participation à la charité pastorale du Christ Jésus : *don gratuit de l'Esprit-Saint, et en même temps, engagement et appel à une réponse libre et responsable de la part du prêtre*.¹⁸ Le contenu essentiel de la charité pastorale étant le don de soi, le don de soi total à l'Eglise, on comprend mieux le lien fort qui existe entre la charité pastorale et l'obéissance. Cette dernière, en nous donnant la force de faire la volonté d'un autre, et surtout de l'Autre qu'est Dieu nous conduit sur le chemin du véritable amour : le don de soi. " Dis moi comment tu obéis, je te dirai comment tu aimes ... " " Dis moi comment tu exerces l'autorité au nom du Christ Bon Pasteur, je te dirai comment tu aimes ... " Obéir à Dieu et à ses intermédiaires légitimes, exercer une autorité sur ceux dont nous avons la charge, c'est effectivement un des grands traits de la vie évangélique qui nous apprend à progresser dans le don de nous-mêmes de manière concrète et incarnée, en nous désappropriant davantage de notre volonté propre. C'est un chemin d'amour et de croix en même temps. Voilà bien ce que les séminaristes doivent intégrer dans leur vie s'ils veulent effectivement vivre vraiment et être des signes authentiques de la charité du bon pasteur.

¹⁸ PDV 23.